

NOS ACTIONS
CAMPAGNE IED 3.1.3

Formulaire en ligne, en bas de page:

la protection de l'enfance une cause nationale!

Le 4 septembre dernier, Innocence en Danger a proposé à la Garde des Sceaux le lancement d'urgence d'un plan d'action global pour lutter contre la pédocriminalité et faire de la protection de l'Enfant une cause nationale.

Henrick, hérisson mascotte de la campagne

Rencontre au cabinet du Garde des Sceaux
(Synthèse de l'argumentation et des propositions faites à Madame Dati, par l'intermédiaire de deux de ses proches collaborateurs.)

1. Objectif :

Faire de la protection de l'enfant une cause nationale

2. Quelles solutions?

Présentation d'un plan global

3. Créer une dynamique :

Entre les structures existantes et la population: vos signatures pour cette cause nationale

4. Propositions et réflexions

1.

Objectif :

La protection de l'enfant, une cause nationale

Pourquoi cette campagne?

Les quelques dossiers médiatisés ne représentent que la partie émergée d'un immense iceberg qu'on persiste à ne pas voir.

Lorsqu'on ne trouve pas de réponse à un problème, c'est que la question est mal posée. C'est le cas pour la pédocriminalité.

La percevant à partir de cas criminels hyper médiatisés, la société place l'institution judiciaire en première ligne et l'instrumentalise, feignant de croire que la solution est juridique et/ou policière.

La pédocriminalité est un phénomène mal connu, cependant très important et non-réductible à sa seule dimension juridique. Il s'agit d'un phénomène spécifique car les violences sexuelles sur mineurs s'auto-reproduisent.

Selon une étude anglaise (National Society for the Prevention of cruelty to children) 74% des cas étudiés de 280 jeunes pédocriminels ont avoué avoir été eux-mêmes victimes de violences psychologiques et émotionnelles, et 71% de violences sexuelles dans leur petite enfance.

Aucune étude de ce genre n'existe en France

Il est évident qu'un enfant dont le développement sexuel est perturbé par un adulte qui lui impose des choix et pratiques sexuels, va connaître, en grandissant, de graves difficultés, s'il reste seul, enfermé dans le silence, dans le non dit ou le déni.

Tous les enfants victimes ne deviennent pas prédateurs, mais la plupart des prédateurs ont été des enfants victimes.

Si l'étude anglaise est juste, cela signifie que 70% des prédateurs sont eux-mêmes des enfants victimes. Et donc que les prédateurs qui séviront en 2010-2020 et au-delà sont, pour une grande proportion, des enfants victimes aujourd'hui !

Exemple: lorsque le prédateur Evrard reconnaît avoir « croisé la route » d'au moins 40 enfants et en admettant que seulement 10% de ces petites victimes deviennent plus tard des prédateurs, il laisse en « héritage » 4 prédateurs qui seront opérationnels dans quelques années!

La résilience, ne l'oublions pas, pour de nombreuses anciennes victimes, c'est de se reconstruire dans une action altruiste, dans une profession choisie ou une association qui propose des programmes thérapeutiques.

Mais on doit aussi se poser la question : combien d'enfants victimes (dans le déni et non pris en charge) aujourd'hui vont demain:

- Se suicider
- Se prostituer
- Devenir dépendant aux drogues et produits illicites
- Devenir alcoolique
- Devenir délinquant
- Développer des maladies psychosomatiques (y compris les cancers)
- Être psychiatisés à vie (une victime, aujourd'hui adulte, a bien voulu nous confier qu'il a été psychiatisé pendant 7 ans, ce qui a coûté plusieurs centaines de milliers d'euros à la sécurité sociale)
- Recevoir des soins, faire des thérapies pour graves dépressions
- Et combien tout cela coûtera humainement et financièrement à la société?

Il n'existe aucune étude de ce type en France

2.

Quelles solutions?

* Innocence en danger préconise un PLAN D'URGENCE GLOBAL IMMEDIAT et RECONDUCTIBLE, tel celui qui est présenté ici:

- Lutter contre ce phénomène criminel dépasse les clivages droite-gauche.

- Rechercher un consensus pour une action sur le long terme qui échappe aux alternances politiques.

* Ce plan d'urgence doit placer l'enfant victime au cœur de l'action :

1. Prise en charge des victimes (financière, psychologique)

2. Statut d'enfant victime y compris pour les enfants du «non-lieu»*

3. Introduire l'incrimination de l'inceste dans le code pénal- obtenir un consensus autour de la majorité sexuelle maintenue à 15 ans

4. Des études doivent être financés sur le phénomène pédocriminel:

- Sur son ampleur

- Sur ses conséquences humaines et économiques

*Si l'expression « non-lieu » est claire pour les juristes, elle l'est aussi pour les victimes mais dans le sens inverse et signifie pour eux que le viol n'a jamais eu lieu, donc que l'enfant a menti.

C'est destructeur voire criminogène!

5. Supprimer l'expression « non-lieu » du Code pénal et de la remplacer par un "non jugeable" ou tout autre concept qui supprimera l'ambiguïté et la perversité du terme « non-lieu ». La criminalité sexuelle est le plus souvent invisible et reste difficile à prouver.

Aussi le « non-lieu », ou le classement sans suite, restent la norme (entre 50 et 75% des dossiers).

Ce n'est pas forcément scandaleux au regard de la présomption d'innocence.

Ce qui l'est totalement, c'est de laisser croire que le non-lieu signifie autre chose qu'une absence de preuves juridiques.

6. Remettre en cohérence les sanctions pénales concernant les violences sexuelles sur mineurs de 15 ans. Les textes actuels reflètent les ambiguïtés de la société.

Changer dans le Code pénal l'expression « non-lieu » et introduire l'incrimination de l'inceste ne coûte rien et constituerait une remarquable et sensible avancée dans le domaine de la protection de l'enfance abusée!

*** Autres urgences**

1. Ne plus employer le mot "pédophilie" ou "pédophile" pour désigner des crimes et criminels.

Pédophilie signifie : "l'amour des enfants"

Pédophile : "celui qui aime les enfants"

Or, dans ces cas de pédocriminalité, il s'agit de tout sauf d'amour!

Substituer au mot "pédophilie" ceux de "pédosexualité"* et "pédocriminalité".

Quand on aime un enfant on le respecte et l'on respecte son développement sexuel. Un enfant on n'y touche pas!

* Pédosexualité : quand il y a fantasme sans passage à l'acte

2. Les pédosexuels et pédocriminels doivent être aidés :

- La sanction est indispensable en cas de passage à l'acte, notamment sur le plan symbolique.

- L'article 121.1 (ancien article 64) doit effectivement être repensé et la création d'une procédure (même symbolique) pour les parties civiles mérite d'être débattu.

- Une réflexion sérieuse doit être menée sur le rôle de la prison et de l'Hôpital.

- En finir avec le dogme les "réseaux qui n'existent pas en France".

Car cela revient à nier que tout prédateur solitaire peut à tout moment se connecter sur Internet qui est en soi un réseau mondial.

- Revoir le diagnostic pour être efficace.

- Mener une réflexion sérieuse sur les problèmes de récidive.

3. Une bataille culturelle doit être menée sur le terrain des idées reçues pour :

- Bien affirmer que ce n'est pas à l'enfant de dire "non":

un enfant, on n'y touche pas

- Dénoncer toute relation sexuelle entre un enfant et un adulte comme condamnable du fait de l'inégalité entre les deux personnes impliquées, au-delà des polémiques stériles entre tenants de l'"ordre moral" et pseudo partisans de la "liberté sexuelle".

- Cesser de confondre l'amour et les besoins affectifs d'un enfant avec le désir de sexualité.

- En finir avec le dogme de l'enfant séducteur car un enfant qui le serait aurait nécessairement été victime au préalable.

4. Formation technique et psychologique du personnel enquêtant dans les différentes institutions (policières, judiciaires....)

5. Création d'un observatoire indépendant pluridisciplinaire chargé de veiller au traitement des dossiers de pédocriminalité

6. Un renforcement des moyens de lutte et de sensibilisation (campagne de prévention auprès du jeune public, sécurisation des chats et forum, protocole de signalement des sites et des sollicitations pédocriminels....)

7. Obligation des pouvoirs publics et bancaires à trouver un protocole de défense et de dénonciation pour ne plus permettre l'achat d'enfants sur Internet par carte de crédit

On ne peut combattre que ce que l'on connaît!

3.

Créer une dynamique

Entre élus, ONG's, Associations et la population:

* Créer une dynamique entre toutes les ONG (création d'un collectif cause nationale*) et les structures déjà existantes, dans le cadre de ce plan d'urgence.

IED est prête à participer à tous travaux permettant d'aller en ce sens

* L'action ne peut être que pluridisciplinaire et interministérielle (santé, Education nationale, Famille, Justice, Intérieur, défense, recherche).

* Le plan suppose un financement à la mesure des enjeux.

* Si cette action est prioritaire, il faut lui donner les moyens d'agir, c'est pourquoi nous avons besoin de l'approbation de toute la population qui pourra démontrer son implication en signant LA CARTE POSTALE.

Quinze millions d'enfants et adolescents représentent 1/4 de la population française et représentent donc l'avenir de la France !!!!

IED est une association apolitique active depuis 1999, qui reconnaît dans le gouvernement actuel et ses instances, une réelle et concrète mobilisation pour la protection de l'enfance, (accueil, écoute et sensibilisation) jamais rencontrée en France et nous ne pouvons que les féliciter et les remercier.

La population a elle aussi besoin de s'exprimer et faire savoir que la protection des enfants est une priorité

nationale, ce que chacun peut faire en signant la carte postale.

Pour IED, sa présidente Homayra Sellier

4.

21 Propositions

Pistes de réflexion complémentaires au plan d'urgence global

1. Je suis pour qu'un message de mise en garde obligatoire, contre les abus sexuels, figure systématiquement sur les sites pédo-pornographiques.
2. Je suis pour une sécurisation maximale des forums réservés aux enfants grâce à une carte d'identité permettant l'entrée au forum.
3. Je suis pour que les instances juridiques statuent dans un délai qui n'excède pas un an, les dossiers concernant un mineur.
4. Je suis pour que l'âge de la majorité sexuelle, fixé à 15 ans, soit porté à 16 ans.
5. Je suis pour que l'inceste (rapport sexuel entre adulte et enfant d'une même famille) soit assimilable à un viol avec circonstance aggravante.
6. Actuellement l'inceste est sanctionné d'une peine de prison de 5 ans, un viol de 18 ans, je suis pour que les peines soient confondues.
7. Je suis pour que l'état de subordination de l'enfant envers l'adulte, notamment dans le cadre institutionnel, soit une cause aggravante en cas d'abus sexuel.

8. Je suis pour qu'un abus sexuel sur mineur fait par toute personne faisant autorité par profession ou par rang (exerçant une activité juridique, policière, médecin, religieux, professeur, animateur auprès d'enfants) ou lien familial, exemple: père, frère, parrain, oncle, etc. doive constituer une circonstance aggravante pour l'auteur d'abus sexuel sur mineur.

9. Je suis pour qu'une peine incompressible soit assortie d'une peine de sûreté de 30 ans pour les récidivistes sexuels sur mineur.

10. Je suis pour qu'il y ait une interdiction automatique et définitive d'exercer une activité avec des mineurs par toute personne ayant fait l'objet d'une condamnation pour délit ou crime sexuel sur mineur.

11. Je suis pour que des études sérieuses soient réalisées sur l'impact social des dérives sexuelles sur mineurs.

12. Je pense que les droits des enfants en France ne sont pas suffisamment connus et respectés.

13. Je pense que le rapport sur le droit des enfants en France (joint ci-après) n'est pas suffisamment connu ou pris au sérieux.

Juan-Miguel PETIT rapporteur spécial sur la vente, la prostitution des enfants et la pédopornographie, a écrit ce rapport après la visite qu'il a effectuée en France en novembre 2002. Il recommande qu'un organe indépendant mène de toute urgence une enquête sur les dysfonctionnements de la justice française à l'égard des enfants victimes de sévices sexuels et des personnes essayant de les protéger. Ce point 89 du rapport définitif de l'ONU sur les droits de l'enfant (1) résume parfaitement l'opinion de Juan Miguel PETIT.

(1) Nations unies, Conseil économique et social, commission des Droits de l'homme, soixantième session, rapport E/CN.4/2004/9/Add.1 ; GE.03-16329 (F) 281103 041203.

14. Je pense qu'il est nécessaire de rouvrir automatiquement les dossiers ayant été traités par un magistrat ou

auxiliaire de justice faisant ultérieurement l'objet d'une condamnation pour délit ou crime sexuel sur mineur.

15. Notre société sexualise de plus en plus les enfants, dans la pub, les media et je suis pour qu'une campagne soit lancée pour éveiller les consciences sur ce point et sur les conséquences dévastatrices sur la jeunesse.

16. Je considère que la parole de l'enfant n'est pas suffisamment prise en compte dans notre société.

17. Je suis pour que l'expression "NON-LIEU" soit supprimée du Code pénal et soit remplacée par un autre concept (ex. "non jugeable") qui supprimera l'ambiguïté et la perversité du terme « non-lieu ». La criminalité sexuelle est le plus souvent invisible et reste difficile à prouver. Lorsqu'un mineur n'a pas pu apporter les preuves juridiques de viol subi comme l'exige la loi en France, ce terme "NON-LIEU" est psychologiquement dévastateur pour le mineur qui a osé parler.

18. Il est impératif d'imposer au juge des affaires familiales, l'examen du passé judiciaire de toute personne sollicitant un droit de visite ou la garde d'un enfant.

19. Certains articles du code pénal comme l'Article 227-24, concernant la diffusion d'images et de messages à caractère pédo-pornographique*(...) doivent être actualisés en fonction de l'expansion soudaine de la pédo-pornographie, des nouvelles technologies et des nouveaux outils de communication tel Internet.

20. Je pense que télécharger des films pédo-pornographiques, visionner en direct des viols et tortures d'enfants, louer ou acheter un ou plusieurs enfants pour des jeux sexuels pervers, livrés en option à domicile, en payant par simple carte bancaire comme tout autre achat en ligne, est un acte inacceptable et que des mesures adéquates doivent être prises pour y remédier.

21. Je pense que la France en tant que prochaine présidente de la CEE devrait proposer une nouvelle politique plus courageuse permettant la promulgation de lois européennes

plus sévères afin de lutter efficacement contre la pédocriminalité.

Si vous êtes d'accord avec toutes ces propositions, rejoignez notre campagne:

"HERISSONS NOUS CONTRE L'INACCEPTABLE"

Pour transmettre votre réponse en ligne, il vous suffit d'inscrire vos coordonnées

dans le formulaire ci-dessous et cliquer sur "Oui, je le veux"

Vous pouvez également commander des cartes postales en nous écrivant par email à: campagne(at)innocenceendanger.org ou par le formulaire en ligne (préciser la quantité) dans la case "commentaire". Vous recevrez votre commande par courrier postal.

Ou télécharger, imprimer la "carte postale" en format PDF ci-après et la renvoyer à l'adresse indiquée dessus.

FORMULAIRE CAMPAGNE IED CAUSE NATIONALE

Nom, Prénom:

Email:

Adresse postale

Votre commentaire

Télécharger et imprimer les documents

CartePostale-Innocence-11-07.pdf

21_Propositionstexte.pdf

rapportonu2004JuanMiguelPetit.pdf